

MAIRIE DE NOYERS-SAINT-MARTIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2025

L'An deux mil vingt-cinq et le vingt-sept février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques TEINIELLE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Messieurs : Michel HEU, Didier PAROÏELLE, Franck FOVIAUX, Ludovic LECAT, Gérald SCIAKY, Alain BOULANGER, Fabien DUBOIS, Sébastien MÉNARD, Vincent SIMON, Mathieu SAINTE-BEUVE

Mesdames : Corinne LONGFILS et Sophie WAGNER

Absents excusés : Messieurs Ghislain CLOEZ a donné pouvoir à Michel HEU, Mathieu DOUAY

Secrétaire de séance : Monsieur Michel HEU

*** DÉLIBÉRATION N° 2025/02/01 : Prévisions budget investissement 2025** : Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau ci-dessous présentant les projets pour l'investissement 2025

PROJET	PRIX HT	PRIX TTC	SUBVENTION
éclairage stade		33 529.40	
éclairage public 2024		15 155.25	
chaudière biomasse	709 951.00	851 941.00	345 961.00€ accordée + 222 000.00 € (en attente réponse Conseil Départemental)
fenêtres salle poly	1 848.24 €	2 217.89 €	
taille haie perche		900.00	
calvaire		6 000.00	Ok si subvention CCOP accordée
tondeuse		2 000.00	
La poste (total)		71 921.09	70% si accord = 50 344.76 €

TOTAL 983 646.74

Après délibération, les projets ont été adoptés à l'unanimité et seront imputés au Budget Primitif 2025

*** DÉLIBÉRATION N° 2025/02/02 : Nouvelles orientations chaudières biomasse** : Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la synthèse de l'étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois effectuée par le SE60. Il en ressort, après délibérations, que la Commune s'orienterait sur une chaufferie « granulé de bois » comme préconisé.

*** DÉLIBÉRATION N° 2025/02/03 : Proposition nouveaux tarifs location matériel** : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'actuellement une location de matériel (tables et/ou chaises) est de 20.00 € (délibération n°2020/11/06) quel que soit le nombre. Il en résulte qu'une personne prenant 100 tables et 200 chaises payait 20.00 € tout comme celle qui prenait 10 tables et 40 chaises ce qui n'était pas logique. Après délibérations, il est convenu désormais que la location sera à l'unité soit : une table = 02.00 € / une chaise = 0.50 € / avec un minima de 10.00 €. Le nombre de matériel emprunté sera stipulé sur la convention avant la location et sera réglé par chèque libellé au nom de la régie de recettes de Noyers-Saint-Martin

*** DÉLIBÉRATION N° 2025/02/04 : Collège de Froissy : Demande de participation financière pour les voyages scolaires en Irlande et Italie** : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que deux professeurs organisent deux séjours un à Dublin l'autre en Italie et que nous avons des Nucériens concernés par ces deux projets.

Il est rappelé que l'année dernière la Commune avait participé à hauteur de 50.00 € (délibération n°2024/02/04) pour un voyage au Royaume-Uni et ce pour six élèves à savoir de 300.00 €. Après délibération, le Conseil Municipal, décide à la majorité (Corinne LONGFILS / Didier PAROÏELLE / Ludovic LECAT / Gérald SCIAKY / Sophie WAGNER / Sébastien MÉNARD / Vincent SIMON / Fabien DUBOIS / Alain BOULANGER / Franck FOVIAUX) d'accorder une subvention de 600.00 € qui seront versés par virement sur le RIB donné par le collège à savoir assoc fse collège G. Philippe. Un courrier accompagné de la présente délibération sera adressé à chaque parent pour information.

Séance levée à 20h20

Jacques TEINIELLE
Maire

